Aux Etats-Unis, l’auteur de la fusillade de Villerupt Abdelkrim aurait risqué 46 fois la perpétuité !

écrit par Jacques Martinez | 17 mai 2023

Abelkrim, auteur présumé de 140 faits délictueux, aurait risqué 46 fois la… perpétuité avec la “loi du 3e fait”

Que risque Abdelkrim qui est soupçonné, fortement soupçonné (1) d’avoir tiré à Villerupt une vingtaine de balles de 9 mm à l’aide d’un pistolet mitrailleur -arme donc tirant en rafales et de ce fait peu précise !- blessant, certainement au hasard, cinq personnes dont deux graves : un Luxembourgeois, gamin d’à peine 17 ans, atteint à la tête ! Et un Français de 20 ans « inopérable » avec une balle près du coeur !

Oui, que risque-t-il ? Si, espérons-le, aucun blessé ne décède, cela va être des « tentatives » de meurtre, donc, une broutille pour certains de nos magistrats. Cela alors qu’il affiche, que dis-je, qu’il arbore -certainement fièrement au sein de certains de ses proches et amis- un palmarès, à 34 ans- de 140, oui 140 faits interdits par la loi !

Si la France avait adopté une loi implacable sur la récidive à l’image de la justice américaine, nous n’en serions pas là : cet homme serait condamné à perpét’ depuis longtemps !

Mais cela n'est pas près d'être voté par nos parlementaires avec une magistrature penchant plutôt vers ses plus nombreux prévenus et le clan des avocats dont ces mêmes prévenus sont majoritairement leurs clients plutôt que les familles de victimes de ces mêmes clients !

Pour une fois, comment se fait-il que cette loi ne soit pas acceptée par les Français penchant à gauche, si friands de tout ce qui nous vient d'au-delà de l'Atlantique, à savoir ces Français si fiers de se qualifier eux-mêmes de « in » - parmi lesquels je range notre si loin près… ident !- : si les idées venues des États-Unis leur siéent tant, pourquoi ne manifestent-ils pas en faveur de l'élaboration d'une loi à l'image de la loi américaine connue sous l'appellation de "The three-strikes law" et que je me contente de désigner, pour nombre de nos lecteurs, comme moi anti-in'glish , par « loi des trois coups » ?

Une telle loi permettrait de placer les multirécidivistes « hors d'état de nuire » au sein de notre société, tel ce tireur qui n'en est plus au « 3e coup » mais au « 140e fait » !

Certains parlementaires estimeront -je le pressens !- que cette loi américaine va trop loin. En effet, un Américain risque la perpétuité pour le vol d'un sandwich si ce délit est le troisième… Les Français, eux, ont depuis longtemps digéré les 19 ans de bagne du héros hugolien Jean Valjean : un banal… pain volé mais, circonstance aggravante, après bris d'une vitrine ! Combien de blackblocs ont largement dépassé Jean Valjean !

Donc, plutôt que de sévir dès le 3e délit, nous pourrions accorder aux « petits » multirécidivistes notre immense bonté chrétienne en suivant l'historien Louis Bertrand : « L'Église a des trésors de mansuétude pour le pécheur. » Donc, acceptons de passer de « trois coups » à cinq, voire plus. Aux parlementaires de se mettre d'accord sur la barre

à ne pas dépasser.
Mais, soyons vigilants ! Que nos parlementaires, dans leur infinie mansuétude n'aillent pas nous voter une « loi des 140 coups », tels le nombre de faits du « prétendu » tireur de Villerupt.
Ce multirécidiviste me rappelle la vie de ce cuculidé (2), le Cuculus canorus ou, si vous préférez, le coucou gris. Surtout pas pour la couleur mais pour le comportement de ce coucou : dès qu'il voit le jour, il tue tous les autres oisillons nés dans le même nid que lui ! Comme certains qui ne pensent qu'à nous tuer même s'ils sont nés dans notre nid, à savoir la France !…

(1)Abdelkrim, pour la fusillade à Villerupt, pourrait me poursuivre si j'écrivais qu'il est l'auteur de cette fusillade : la loi m'oblige à le considérer comme « présumé innocent » sauf que cela serait la première fois qu'il est innocent puisque la justice a eu à traiter de quelque 140 faits dont, pour une grande partie, il a été reconnu coupable. Donc, je peux le qualifier de hors-la-loi puisque il a été reconnu « quelques » fois coupable d'avoir été hors de la loi !
(2) Je ne me permettrai pas de vous donner la caractéristique commune à tous les cuculidés. Cela risquerait d'être faussement assimilé à une allusion au « présumé innocent ». Mais vous pouvez aller sur le site oiseaux.net :

Jacques Martinez, journaliste retraité :